Signature numérique de Ville de Tournai
Date : 2026.11.10 09:13:54 +01'00'

COMMUNE DE TOURNAI

-

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL VISANT LES VOIES D'INTRODUCTION PRIORITAIRES AFIN DE PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN BELGIQUE OU À L'INTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE (2027-2032)

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE IER)

-

ENQUÊTE PUBLIQUE

-

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
09 novembre 2026	Lundi 16 novembre 2026	Mercredi 06 janvier 2027	Service Environnement

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le lundi jusqu'à 19h à l'adresse suivante :

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :
https://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service environnement au **069/33.22.37** ou par mail à **environnement@tournai.be**.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 31 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : **invasives@spw.wallonie.be** ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE

TOURNAI, le 9/11/2026.

Par le Collège,

Le Directeur Général — Le Bourgmestre,

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.